



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4880

Approbation d'une convention de coproduction entre la Ville de Lyon et l'association La Biennale de Lyon pour l'organisation de la Biennale d'art contemporain 2019 du 18 septembre 2019 au 5 janvier 2020

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINNE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4880 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COPRODUCTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION LA BIENNALE DE LYON POUR L'ORGANISATION DE LA BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN 2019 DU 18 SEPTEMBRE 2019 AU 5 JANVIER 2020 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En 2004, le Conseil de communauté du Grand Lyon par délibération n° 2004/2043 du 12 juillet 2004 et la Ville de Lyon par la délibération n° 2004/4284 du octobre 2004, ont voté le « transfert au Grand Lyon d'une compétence de coordination ou soutien financier » aux Biennales d'art contemporain et de la danse, manifestations culturelles de rayonnement d'agglomération. Aux termes de ces délibérations, les Biennales « bénéficient et continueront de bénéficier du soutien matériel et logistique des Communes de l'agglomération impliquées dans ces deux projets de même niveau que celui offert aujourd'hui. »

La Biennale d'art contemporain de Lyon, organisée par l'association La Biennale de Lyon, enregistre, au fil des années, un succès grandissant avec plus de 248 000 visiteurs en 2017. Elle attire des amateurs, des collectionneurs et des entreprises de tous horizons, et compte désormais au nombre des grandes biennales européennes et mondiales contribuant ainsi au rayonnement national et international de Lyon.

Ainsi, en 2017, la Biennale a attiré 6 000 professionnels et 1 300 journalistes. Parmi les œuvres exposées 63 % avaient été créées pour l'événement et près de 45 % des visiteurs avaient moins de 26 ans.

En 2019, La quinzième Biennale d'art contemporain de Lyon qui se tiendra du 18 septembre 2019 au 5 janvier 2020, change de lieu et investit le musée d'art contemporain de Lyon à titre exclusif pendant 5 mois, et pour la première fois, les 29 000 m² des anciennes Usines Fagor, à Gerland, site exceptionnel et lieu emblématique de l'histoire lyonnaise. Installées depuis 1945 et définitivement fermées en 2015, ces usines figuraient parmi les dernières grandes usines de Lyon intramuros. En septembre, pour la Biennale, cet espace en friche industrielle deviendra le théâtre d'un système d'échanges politiques, poétiques, esthétiques et écologiques à travers les œuvres d'une cinquantaine d'artistes de toutes générations et nationalités. La Biennale se déploie également sur l'ensemble du territoire métropolitain et régional.

Le commissariat de cette édition est confié au Palais de Tokyo, et à son équipe de curateurs : Adélaïde Blanc, Daria de Beauvais, Yoann Gourmel, Matthieu Lelièvre, Vittoria Matarrese, Claire Moulène et Hugo Vitrani. Ils imaginent cette biennale comme un vaste écosystème où les œuvres et les artistes cultivent l'art de la permaculture, à la jonction de paysages biologiques (échanges avec le vivant, végétal, animal ou bactériologique), économiques (produire, distribuer, consommer) et cosmogoniques (relations avec l'esprit du monde et la conscience de notre place dans l'Univers).

Ce sont, ainsi, plus de cinquante artistes de toutes générations et nationalités, dans une distribution paritaire, qui ont été invités à concevoir des œuvres in situ prenant en compte

non seulement l'histoire et l'architecture des lieux mais également le contexte socio-économique dans lequel elles s'inscrivent.

Soutenue par la Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le ministère de la culture et de la communication, la manifestation 2019, dont le budget total se situe à 10 037 130 € offre à la population lyonnaise un accès à la création artistique contemporaine de qualité. Fortement engagée depuis sa création, la Ville de Lyon poursuit, depuis 2005, son soutien matériel et logistique à la Biennale.

L'importance de cet événement et la place qu'il a pris dans l'ensemble des manifestations culturelles lyonnaises justifient que la Ville de Lyon s'engage à mobiliser, pour la réussite de cette manifestation, le musée d'art contemporain, ses équipes et ses moyens, pendant cinq mois en coproduisant avec la Biennale l'exposition qui sera présentée dans le musée.

Dans ce projet, la Biennale assure la production des œuvres, le montage et le démontage de l'exposition avec le soutien de l'équipe technique du Musée, ainsi que la billetterie. L'essentiel de la communication est à la charge de la Biennale, la Ville apportant plusieurs prestations de communication complémentaires telles que le pavoisement de rues de Lyon et des outils éditoriaux de la Ville, Lyon citoyen, lyon.fr, panneaux lumineux et réseaux sociaux. La valorisation totale du soutien en communication de la Ville se chiffre à 20 000 €

Le Musée pour sa part, apporte un soutien technique pendant le montage et le démontage de l'exposition. Il a en charge l'accueil du public, le gardiennage et la régie d'œuvres durant les 16 semaines d'exploitation. La part de la Ville en ressources humaines est valorisée à hauteur de 348 000 €

Les recettes de billetterie sont assurées et perçues par l'association. La Ville de Lyon perçoit les recettes des mises à disposition à des tiers privés pendant cette période.

A noter que pour la troisième fois, la Biennale d'art contemporain accorde une réduction sur le billet d'entrée à tous les détenteurs de la Carte Musées et de la Carte Culture Ville de Lyon. Le billet d'accès à tous les lieux de la Biennale sera ainsi de 9 € au lieu de 16 € (plein tarif) pour ces publics.

La convention, qu'il vous est proposé d'approuver, a pour objet de préciser les modalités de coproduction de l'exposition présentée au musée d'art contemporain par l'association dans le cadre de la Biennale 2019.

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention de coproduction susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association « La Biennale de Lyon », pour l'organisation de la Biennale d'art contemporain, au musée d'art contemporain de Lyon, du 18 septembre 2019 au 5 janvier 2020, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER